

## Depuis 1985, l'apprentissage s'est développé et transformé : en 2005, près de 20 % des apprentis – un peu plus de 70 000 – suivent une formation supérieure.

**E**n 20 ans, le nombre des apprentis a presque doublé, passant de 217 000 en 1985 à 386 000 en 2005. Ce dynamisme tient à l'élargissement du champ de l'apprentissage qui, avant la réforme Seguin de 1987, était cantonné à la préparation du CAP. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993 (loi quinquennale), avec la diffusion de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Dans la dernière décennie, si le nombre des apprentis baisse très légèrement au niveau V, il double au niveau IV, triple au niveau III et est multiplié par cinq aux niveaux II et I (*tableau 01 et graphique 02*).

Dans ce mouvement ascendant, l'apprentissage investit le champ des spécialités de services, dont la part croît avec le niveau (28 % au niveau V, 46 % au niveau IV, 61 % au niveau III et 83 % au niveau II). Cela encourage la participation des filles (38 % au niveau IV, 42 % au niveau III et 50 % au niveau II, contre 24 % au niveau V), dont la présence reste bien plus rare dans les spécialités de production (1 apprenti sur 10) que dans les services (2 sur 3). Si la part des filles dans l'apprentissage n'a pratiquement pas progressé depuis 10 ans (de 29 à 30 %), les apprenties sont aujourd'hui plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 25 % préparent un diplôme ou un titre de l'enseignement supérieur contre 16 % des garçons en 2005-2006.

Les redistributions qui se sont opérées entre 1995 et 2005 sont en grande partie pilotées par les branches professionnelles. En CAP, l'apprentissage a beaucoup recruté ces dix dernières années pour les métiers du bâtiment, les jeunes apprentis délaissant

dans le même temps les formations traditionnelles comme celles des métiers de bouche. Dans les métiers de l'automobile, des services aux personnes et des transformations, les formations se sont repositionnées sur le BEP ou le baccalauréat professionnel. Dans le domaine des échanges et de la gestion comme dans celui de la communication et de l'information, l'apprentissage s'est plutôt développé au niveau III, voire même II pour la gestion (*graphique 03*). Ce déplacement vers des niveaux supérieurs entraîne une modification de l'origine scolaire des apprentis, l'apprentissage s'adressant de moins en moins à des jeunes en difficultés scolaires.

L'apprentissage se décline selon un éventail de diplômes et de certifications de plus en plus large et constitue une voie de formation possible à différentes étapes du parcours de formation initiale. Les jeunes qui entrent dans la voie professionnelle au premier niveau sont dotés d'un capital scolaire plus élevé, qui favorise la poursuite d'études et l'accès au niveau IV : du CAP vers le BP ou du BEP vers le baccalauréat professionnel. À la rentrée 2005, 4 apprentis sur 10 en première année de baccalauréat professionnel sont issus de l'apprentissage, mais seulement 2 sur 10 pour le BTS. Les taux de réussite au diplôme qui étaient les plus bas pour les apprentis il y a dix ans en CAP, BEP et BTS ont sensiblement remonté, et l'écart de réussite entre élèves et apprentis s'est réduit (*graphique 04*). À la session 2006, dans les spécialités de la production, 1 diplômé de BEP ou de BTS et 2 diplômés de baccalauréat professionnel sur dix sont apprentis, contre 6 sur 10 pour les admis au CAP.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Les **centres de formation d'apprentis** (CFA) sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Champ : métropole + DOM, MEN-MESR et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

## 01 Évolution des effectifs d'apprentis

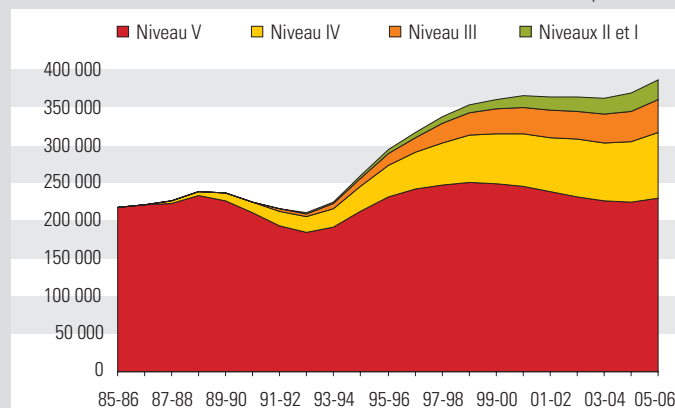
métropole + DOM

|                 | 1985-86        | 1990-91        | 1995-96        | 2000-01        | 2003-04        | 2004-05        | 2005-06        |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Niveau V        | 217 600        | 210 575        | 232 135        | 245 333        | 225 335        | 225 274        | 228 613        |
| Niveau IV       |                | 13 025         | 41 327         | 69 355         | 77 362         | 80 623         | 86 609         |
| Niveau III      |                | 1 450          | 15 273         | 35 553         | 38 217         | 39 560         | 44 233         |
| Niveaux II et I |                |                | 4 777          | 15 633         | 21 052         | 23 531         | 26 404         |
| <b>Total</b>    | <b>217 600</b> | <b>225 050</b> | <b>293 512</b> | <b>365 874</b> | <b>361 966</b> | <b>368 988</b> | <b>385 859</b> |

Source : MEN-MESR-DEPP (enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis)

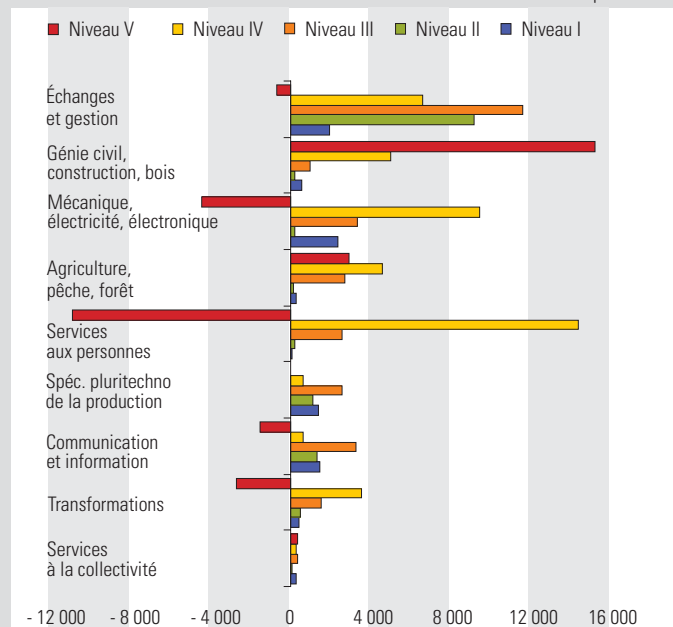
## 02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1985-2005)

métropole + DOM



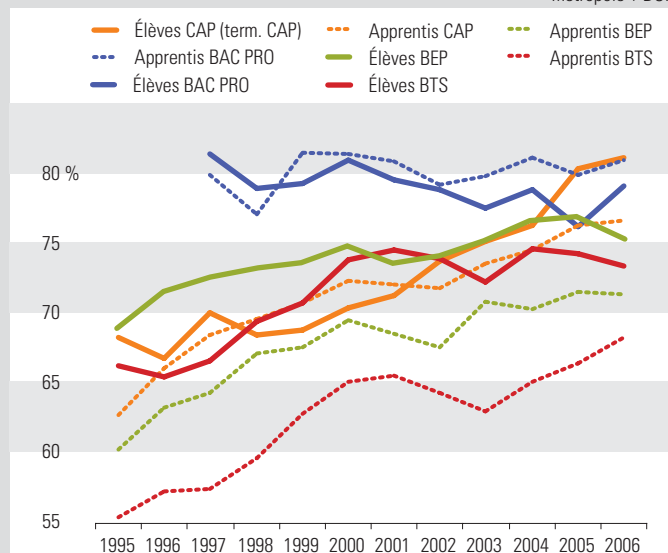
## 03 Variation des effectifs d'apprentis selon les principaux groupes de spécialités de 1995 à 2005

métropole + DOM



## 04 Réussite aux différents examens des élèves et des apprentis

métropole + DOM



Lecture : en 2006, 76,7 % des apprentis candidats à un CAP sont admis et obtiennent leur diplôme, contre 62,8 % en 1995. Le taux de succès est de 81,2 %, contre 68,3 % en 1995, pour les élèves candidats à un CAP, inscrits en année terminale de CAP.